

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2011

DCM N° 11-09-31

Objet : Acquisition et mise en œuvre d'un progiciel pour la gestion dématérialisée des délibérations et des actes administratifs : groupement de commandes

Rapporteur : M. PAYRAUDEAU, Adjoint chargé de quartiers

La Ville de Metz produit chaque année un nombre considérable d'actes administratifs et de délibérations, dont les processus d'élaboration et de gestion nécessitent d'être modernisés et optimisés, dans un souci de gain de temps et d'efficacité autant que d'économies financières et de respect de l'environnement (réduction de l'utilisation du papier).

Dans cette optique, il est envisagé d'acquérir un logiciel pour la gestion dématérialisée des actes administratifs et délibérations.

Metz Métropole ayant de son côté identifié le même besoin, il est proposé que la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération s'associent dans la concrétisation de ce projet par la mise en œuvre d'un groupement de commandes permettant une mutualisation des procédures de marchés et des moyens.

Cette démarche permettra en l'occurrence de bénéficier de conditions favorables pour la réalisation de ces besoins communs en termes de coût mais également de qualité des prestations attendues, tout en s'inscrivant dans une logique globale d'optimisation et de mutualisation des moyens de fonctionnement des deux collectivités.

D'un commun accord, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole assure la mission de coordonnateur du groupement de commandes, mission qui consiste en l'organisation du groupement, la rédaction, la notification et l'exécution des marchés nécessaires, dans le respect du Code des Marchés Publics et notamment dans son article 8.

S'agissant de la Ville de Metz, un budget global de 110 000 € TTC a été inscrit au budget 2011 d'investissement du service Evolution du Système d'Information en vue de l'acquisition et de la mise en œuvre de ce logiciel.

La mise en place de ce groupement de commande étant conditionnée par l'approbation conjointe d'une convention spécifique, jointe au présent rapport, définissant ses conditions de fonctionnement, la délibération suivante est ainsi soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Commission des Finances et des Affaires économiques,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment dans son article 8,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'un progiciel pour la gestion dématérialisée des délibérations et des actes administratifs, joint en annexe,

CONSIDERANT que la dématérialisation du processus d'élaboration des délibérations et des actes administratifs constitue un élément essentiel à la modernisation des procédures et à l'amélioration de l'efficacité des services municipaux ;

CONSIDERANT l'intérêt commun que revêt l'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des délibérations et des actes administratifs pour la Ville de Metz comme pour la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et la Ville de Metz, pour le marché de mise en place d'un système de gestion des délibérations et des actes en vue de l'acquisition et de la mise en œuvre d'un progiciel pour la gestion dématérialisée des délibérations et des actes administratifs.
- D'ACCEPTER que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et que sa commission d'appel d'offres soit la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un progiciel pour la gestion dématérialisée des délibérations et des actes administratifs, pour les besoins propres aux membres du groupement, telle qu'annexée à la présente délibération.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses avenants successifs ainsi que tout acte et document connexes à cette affaire.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Olivier PAYRAUDEAU
Adjoint de Quartier

Service à l'origine de la DCM : Service des Assemblées et des Affaires Juridiques

Commission : Commission des Finances et des Affaires économiques

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTEE

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0